**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20h00, le 14 février 2017, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble

Messieurs Marc Aubertin, conseiller au district 1

Daniel Petitjean, conseiller au district 3
Richard Fredette, conseiller au district 4
Frédérick Pigeon, conseiller au district 6
Louise Despard, conseillère au district 2

Mesdames Louise Despard, conseillère au district 2

Claudette Limoges, conseillère au district 5

Madame Diane Desjardins, directrice générale, et Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, sont aussi présents devant environ 10 personnes.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20h00, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur André Dutremble ouvre la séance.

Le président mentionne qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

## 31-02-2017

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point *Divers et affaires nouvelles* demeure ouvert.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2017
- 4. Dépôt de la correspondance du mois de janvier 2017

## 5. ADMINISTRATION

5.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 janvier 2017

- 5.2. Approbation de la liste des comptes à payer au 9 février 2017 et autorisation de paiement
- 5.3. Règlement 690-1-Code d'éthique des employés
- 5.4. Participation au Gala du Préfet 2017
- 5.5. Analyse environnementale avant saisie: 0631-89-3553
- 5.6. Mandat de recouvrement : 0632-62-9891
- 5.7. Assurance responsabilité : barrages Lac Lachance et Lac Jonc
- 5.8. Harmonisation des vacances à l'Annexe du contrat des cadres

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

## 7. TRANSPORT

- 7.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 7.2. Nomination du chef d'équipe
- 7.3. Garantie prolongée sur le tracteur
- 7.4. Achat d'abrasif d'hiver
- 7.5. Demandes de soumissions pour divers contrats
- 7.6. Demande de permis de voirie
- 7.7. Aménagement de deux toilettes au sous-sol du 2080 Taschereau
- 7.8. Lampadaire sur chemin de la Sérénité
- 7.9. Achat d'un véhicule tout-terrain

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable)
- 8.2. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées et environnement)
- 8.3. Congrès de la COMBEQ
- 8.4. Débarcadère au Lac Noir

## 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 9.2. Membre substitut au Comité Urbanisme et Environnement
- 9.2 Moratoire relatif aux constructions de bâtiments accessoires dans la Zec des Nymphes
- 9.3 Cession pour fin de parc Projet de lotissement P153 et P154

## 10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
- 10.2. Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque
- 10.3. Embauche de la coordonnatrice du camp de jour
- 10.4. Regroupement pour un Québec en santé
- 10.5. Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière - appui

- 10.6. Demande d'assistance financière à l'ARLPHL camp adapté
- 10.7. Autorisation de dépenses : Fête de la famille
- 10.8. Autorisation de dépenses : Dîner des bénévoles
- 10.9. Demande de licence de tirage moitié-moitié pour les célébrations du 150ème de Saint-Damien
- 10.10 Achat d'un véhicule tout terrain (VTT) de travail
- 10.11 Adhésion au projet *La grande contagion* de Grandir ensemble en Matawinie
- 10.12 Programme de soutien aux politiques familiales municipales
- 10.13 Adhésion au défi « Municipalité première de classe 2017 »
- 11 Divers et affaires nouvelles
- 12 Suivi
- 13 Période de questions
- 14 Clôture de la séance

## 32-02-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

## 33-02-2017 CORRESPONDANCE

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2017, identifiée par le bordereau numéro C-01-2017, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

## 34-02-2017

# DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 303 855,42 \$ et des salaires nets payés, au montant de 58 445,47 \$ au cours du mois de janvier 2017.

## 35-02-2017

# APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 9 FÉVRIER 2017 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des

comptes à payer aux fournisseurs, datée du 9 février 2017, totalisant un montant de 175 668,04 \$ et en autorise le paiement.

### 36-02-2017

# ADOPTION DU RÈGLEMENT 690-1 - CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 690-1 avant la présente séance;

Considérant que copie du projet de règlement a été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu que le règlement 690-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture :

\*\*\*\*\*\*\*\*

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 690-1**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 690 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN»

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique*, sanctionnée le 10 juin 2016, il est requis d'introduire une nouvelle obligation au code d'éthique et de déontologie affectant les employés municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Marc Aubertin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Aubertin et unanimement résolu que soit adopté le règlement 690-1, modifiant le règlement 690 « Code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités de la Municipalité de Saint-Damien » comme suit :

## **ARTICLE 1**

L'article 6.3.4 est remplacé par le texte suivant :

Il est interdit à tout employé ou à tout membre d'un comité de la Municipalité de Saint-Damien d'accepter tout don de plus de cinquante dollars (50 \$), toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, d'une valeur de plus de cinquante dollars

(50 \$), qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

### **ARTICLE 2**

L'article 6.3 est modifié par l'ajout de l'alinéa 6.3.6 suivant :

**6.3.6** Il est interdit à tout employé, membre de cabinet ou à tout membre d'un comité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

André Dutremble Maire

Diane Desjardins Directrice générale

\*\*\*\*\*\*\*

# 37-02-2017 PARTICIPATION AU GALA DU PRÉFET 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu de déléguer le maire, monsieur André Dutremble, monsieur le conseiller Richard Fredette et leurs conjointes à représenter la Municipalité de Saint-Damien lors du Gala du préfet, à Saint-Jean-de-Matha, le 27 avril 2017 et d'autoriser l'achat de six (6) billets au prix de 130 \$ l'unité.

## 38-02-2017

## **ANALYSE ENVIRONNEMENTALE AVANT SAISIE: 0631-89-3553**

Considérant le jugement en faveur de la Municipalité de Saint-Damien concernant la créance de droits, taxes, pénalités et intérêts affectant la propriété identifiée au matricule 0631-89-3553;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Damien d'identifier les caractéristiques environnementales de la propriété concernée par une créance susceptible de saisie éventuelle;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'octroi d'un mandat d'évaluation environnementale pour l'immeuble situé au 6750 rue Principale, identifié au matricule 0631-89-3553, lots P180 et P 181 du cadastre de Saint-Damien.

## 39-02-2017

### **MANDAT DE RECOUVREMENT: 0632-62-9891**

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser Me Denis Beaupré, avocat de la firme Bélanger Sauvé, à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires au recouvrement des taxes, intérêts, frais et pénalités affectant l'immeuble identifié au matricule 0632-62-9891, situé au 6915 rue Principale, lot P-204 du cadastre de Saint-Damien.

## 40-02-2017

# HARMONISATION DES VACANCES À L'ANNEXE DU CONTRAT DES CADRES

Considérant l'importance d'assurer une certaine équité dans les conditions accordées aux employés cadres, suite à la conclusion d'une nouvelle convention collective, ayant son application depuis janvier 2016;

Suite à la recommandation du comité des ressources humaines, sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu de modifier l'article 4.2 de l'Annexe 1 Politique de la Municipalité de Saint-Damien relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre comme suit :

- √ l'employé cadre ayant au moins cinq (5) ans de service au 31 décembre de l'année courante a droit à seize (16) jours ouvrables de congé annuel;
- √ l'employé cadre ayant au moins neuf (9) ans de service au 31 décembre de l'année courante a droit à vingt-deux (22) jours ouvrables de congé annuel;
- ✓ l'employé cadre ayant au moins onze (11) ans de service au 31 décembre de l'année courante a droit à vingt-deux (22) jours ouvrables de congé annuel;

- ✓ l'employé cadre ayant au moins quinze (15) ans de service au 31 décembre de l'année courante a droit à vingt-sept (27) jours ouvrables de congé annuel;
- √ l'employé cadre ayant au moins vingt (20) ans de service au 31 décembre de l'année courante a droit à vingt-sept (27) jours ouvrables de congé annuel plus un montant forfaitaire de 2% du salaire durant l'année, payé le 31 décembre de chaque année.

#### 41-02-2017

# DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de janvier 2017.

## 42-02-2017

### DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des travaux publics pour le mois de janvier 2017.

## 43-02-2017

# NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE

Suite à la recommandation de messieurs Mario Morin, directeur des Travaux publics et Éric Desrosiers, directeur adjoint aux Travaux publics, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu que ce conseil nomme monsieur Éric Chalifoux au poste de chef d'équipe, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## 44-02-2017

## **GARANTIE PROLONGÉE SUR LE TRACTEUR**

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'entériner l'adhésion à un plan de protection New Holland de niveau « Premier », sur deux ans, soit 2017-2018, avec une franchise de 300 \$, pour le tracteur 2014 New Holland T5.115, au coût de 3 112,00 \$ taxes en sus.

## 45-02-2017 ACHAT D'ABRASIFS D'HIVER

Compte tenu que la température fluctuante a nécessité l'épandage de beaucoup plus d'abrasifs qu'estimé au début de la saison;

Compte tenu que la banque de sable s'est rapidement épuisée;

Compte tenu de l'urgence de réapprovisionner en abrasifs d'hiver les Travaux publics pour assurer la sécurité des voies de circulation et des opérations efficaces d'entretien des chemins d'hiver;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'entériner l'achat et le transport de 522 tonnes de sable d'hiver, au site adjacent au garage municipal. Les transferts budgétaires seront réalisés en cours d'année afin de garantir les budgets nécessaires pour l'approvisionnement de l'automne 2017.

### 46-02-2017

# DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Monsieur Mario Morin, à demander des soumissions pour les contrats relatifs aux travaux de voirie 2017, tels que, mais de façon non limitative et au besoin, les biens et/ou services suivants:

- Décohésionnement de la chaussée
- Matériaux granulaires
- Traitement de surface double
- Drainage (pelle)
- Abat-poussière
- Lignage de rues
- Ponceaux

## 47-02-2017 DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'oeuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu que la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise monsieur Mario Morin, inspecteur municipal, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

## 48-02-2017

# AMÉNAGEMENT DE DEUX TOILETTES AU SOUS-SOL DU 2080 TASCHEREAU

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser l'aménagement de deux toilettes au sous-sol du 2080 Taschereau, adjacentes à la toilette existante. Les travaux sont financés par l'affectation du surplus libre.

## 49-02-2017 LAMPADAIRE SUR CHEMIN DE LA SÉRÉNITÉ

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation d'un lampadaire sur le chemin de la Sérénité, dans la courbe adjacente à la propriété située au 7705, de la Sérénité.

# 50-02-2017 ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN (VTT)

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un véhicule tout terrain (VTT) de travail de marque HONDA Foreman TRX500 2017, avec remorque, pour les Travaux publics pour les parcs et sentiers, et au besoin pour le sauvetage de personnes en situation d'urgence. Le contrat d'achat est autorisé auprès du fournisseur ayant offert le meilleur prix, soit J'M Sports St-Gabriel au prix de 10 099 \$ taxes en sus, après échange d'un VTT usagé, tel que présenté dans son offre

par courriel du 10 février 2017. Cette dépense est financée par le fonds de roulement remboursable en 8 ans.

# 51-02-2017 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE)

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de janvier 2017.

#### 52-02-2017

# DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET ENVIRONNEMENT ET EAUX USÉES)

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet environnement et eaux usées) pour le mois de janvier 2017.

# 53-02-2017 CONGRÈS DE LA COMBEQ 2017

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser madame Julie Maurice, directrice du Service de l'environnement et de l'hygiène, et monsieur Mario Morin, directeur de l'Urbanisme et inspecteur municipal, à participer au congrès 2017 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), et le paiement des frais encourus selon la politique de remboursement en vigueur.

# 54-02-2017 DÉBARCADAIRE AU LAC NOIR

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur André Dutremble à participer à la table de concertation, impliquant les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Jean-de-Matha, afin d'établir la politique de gestion pour le débarcadère municipal du Lac Noir.

# 55-02-2017 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2017.

## 56-02-2017

# MEMBRE SUBSTITUT AU COMITÉ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu de nommer monsieur le conseiller Marc Aubertin comme membre substitut au Comité Urbanisme et Environnement, en remplacement d'un membre absent.

## 57-02-2017

# MORATOIRE RELATIF AUX CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LA ZEC DES NYMPHES

Considérant la résolution no. 005-2017 adoptée le 18 janvier 2017, par laquelle le Conseil de la MRC de Matawinie appuie les démarches de la Municipalité de Saint-Zénon auprès du ministère des Ressources naturelles (MRN) concernant la réglementation applicable aux campings en territoire de Zone d'exploitation contrôlée (ZEC);

Considérant que des démarches sont en cours depuis 2011 avec les intervenants du milieu municipal, des ZEC et des ministères concernés, afin de discuter de la problématique d'application réglementaire dans les campings de ZEC;

Considérant qu'en 2015, les représentants des municipalités (Saint-Zénon et Saint-Damien), de la MRC de Matawinie, des ZEC et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont tenu des rencontres de travail pour élaborer un règlement qui sera adopté intégralement par l'ensemble des municipalités concernées;

Considérant que d'autres rencontres d'harmonisation de la réglementation municipale se sont tenues en 2016, que les travaux d'harmonisation ne sont pas terminés et que les intervenants du comité de travail sont en attente du dévoilement d'un nouveau cadre de référence du gouvernement;

Considérant que l'harmonisation des textes réglementaires est une des conditions essentielles à la mise en branle d'un plan d'action

concerté qui permettra de s'assurer de la conformité des équipements et des accessoires utilisés par les campeurs en ZEC;

Considérant qu'il serait préférable de ne pas délivrer de permis pour la construction de nouveaux usages accessoires afin de ne pas créer des situations dérogatoires lorsque la nouvelle réglementation harmonisée sera adoptée;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Aubertin et résolu unanimement de ne pas délivrer de permis pour la construction d'usages accessoires dans les campings de ZEC situés dans la ZEC des Nymphes, à Saint-Damien, au cours de l'année 2017.

#### 58-02-2017

# CESSION POUR FIN DE PARC - PROJET DE LOTISSEMENT P-153 ET P-154

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'autoriser que la cession pour fin de parc dans le cadre du projet de lotissement des parties 153 et 154 soit cédée en terrain, conformément au plan et à la description technique présentés par monsieur Daniel Brodeur, arpenteurgéomètre, sous le numéro 7581 de ses minutes, dossier 382, daté du 10 février 2017. Les frais de la description technique sont à la charge du cédant.

Mandat est donné au notaire Claude Coutu, de Saint-Gabriel, pour la préparation et l'enregistrement de l'acte de cession, au frais de la Municipalité de Saint-Damien. Le maire, monsieur André Dutremble, et la directrice générale, madame Diane Desjardins, sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

## 59-02-2017

## DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS

Sur proposition de monsieur le conseiller Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs pour le mois de janvier 2017.

## 60-02-2017

## DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'accepter le rapport du Service de la bibliothèque pour le mois de janvier 2017.

# 61-02-2017 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

Suite à la recommandation du comité des Loisirs et de la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu de procéder au rappel de Madame Maude Baril au poste de coordonnatrice du camp de jour 2017, au salaire horaire de 14 \$. L'horaire de Madame Baril sera fluctuant, au besoin, au début de ce mandat jusqu'au début des activités estivales du camp de jour où son horaire sera à plein temps, conformément au budget 2017.

# 62-02-2017 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités dont, entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

En conséquence, sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu

 ✓ de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. À cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des québécoises et des québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant
     à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
- 2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur, qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les québécoises et de tous les québécois.
- d'acheminer copie de la présente résolution au député de Berthier, monsieur André Villeneuve, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

## 63-02-2017

# ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE - APPUI

Considérant que le financement de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ASRLPHL) est compromis, suite aux orientations et directives du Conseil du trésor, en mars 2016;

Considérant l'importance des services rendus par l'ARLPHL dans la région de la Matawinie au bénéfice de la population vulnérable en vertu d'un handicap;

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'appuyer l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière et d'autoriser le maire, monsieur André Dutremble, à signer une lettre au nom de la Municipalité de Saint-Damien confirmant cet appui.

#### 64-02-2017

# DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Nathalie Desrosiers, à signer et présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées - volet accompagnement* au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

### 65-02-2017

## **AUTORISATION DE DÉPENSES : FÊTE DE LA FAMILLE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à octroyer les contrats et faire les dépenses nécessaires à l'organisation de la Fête de la Famille, conformément au budget alloué en 2017.

## 66-02-2017

## **AUTORISATION DE DÉPENSES : DÎNER DES BÉNÉVOLES**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à octroyer les contrats et faire les dépenses nécessaires à l'organisation du Dîner des bénévoles, conformément au budget alloué en 2017.

## 67-02-2017

# DEMANDE DE LICENCE DE TIRAGE MOITIÉ-MOITIÉ POUR LES CÉLÉBRATIONS DU 150<sup>èME</sup> DE SAINT-DAMIEN

Afin de favoriser la levée de fonds pour financer les célébrations du 150ème anniversaire de Saint-Damien, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de présenter une demande de licence de tirage moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, et de désigner monsieur Rafaël De la Durantaye comme personne ressource dans le cadre de cette demande.

#### 68-02-2017

# PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur André Dutremble, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Damien la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

## 69-02-2017

# ADHÉSION AU PROJET *LA GRANDE CONTAGION* DE GRANDIR ENSEMBLE EN MATAWINIE

Considérant que *La grande contagion* consiste au déploiement d'une collection de livres, d'une valeur de 500 \$, axés sur les habiletés sociales (développement du langage) des enfants de 3 à 5 ans de la MRC de Matawinie, par le regroupement Grandir Ensemble en Matawinie;

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'accepter les conditions émises au Programme *La grande contagion*, d'autoriser la directrice de la bibliothèque, madame Josée St-Martin à signer l'entente de partenariat avec Grandir Ensemble en Matawinie, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

Madame la conseillère Claudette Limoges est nommée comme représentante municipale lors de la tenue de rencontre ou autre activité de coordination dans le cadre de ce programme.

## 70-02-2017

### ADHÉSION AU DÉFI « MUNICIPALITÉ PREMIÈRE DE CLASSE 2017 »

Considérant que depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

Considérant que la persévérance scolaire est l'affaire de tous et que la municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

En conséquence, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de reconnaitre la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, la Municipalité s'engage à participer aux *Journées de la persévérance scolaire 2017* et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 ».

## **DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

## SUIVI

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé à mener la destinée de la municipalité avec le souci du développement durable, de la protection de l'environnement, du bien-être des citoyens, du respect des lois et règlements et de la transparence dans chacune de ses actions. Chacun de ses membres agit de bonne foi.

Le maire invite donc les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

# 71-02-2017 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h 02.

André Dutremble Maire Diane Desjardins Directrice générale